

FINANCES LOCALES

MARCHÉS PUBLICS

Intervention de Nicolas CLODONG :

« Notre deuxième question porte sur votre politique en matière de marchés publics qui nous laisse sceptique, et c'est un euphémisme.

- Plusieurs rapports soumis à notre délibération ce soir portent sur des avenants qui majorent soit modestement soit très significativement les marchés à procédure adaptée initiaux. Pour l'un d'entre eux, les deux avenants cumulés conduisent à un dépassement de plus de 16%, soit dans la zone où, vous le savez, le juge administratif peut se saisir d'un tel avenant de nature à bouleverser l'économie du contrat initial.
- Un autre rapport porte sur l'attribution d'un nouveau marché sans mise en concurrence de 180 000€, soit juste au dessous du seuil HT prévu par le code, à la même société pour terminer une prestation prévue dans le marché initial
- Cela s'ajoute au fait que plusieurs MAPA sur des études d'aménagement, ont précédemment attribués à une même société, parfois seule candidate, je pense par exemple à ceux attribués à un courtier d'assurances basé à Thionville, la société CIAPS.
- Enfin, autre point important, une seule société, l'U-Bat Matériaux, pour ne pas la citer, est l'attributaire de l'ensemble des marchés de travaux tous corps d'Etat de la ville pour plus de 3 millions d'euros par ans et ce de manière reconductible sur 3 ans. C'est une situation tout à fait extra-ordinaire dans notre département.
 - o Une situation qui pose question sur la capacité de cette société, domiciliée à Paris, à assumer l'ensemble des chantiers – je pense notamment aux travaux à l'école de La Pie qui ont du être stoppés pour assumer les travaux au centre sportif Brossolette-
 - o et une situation qui pose question sur le rapport qualité-prix des prestations réalisées, même si cette société dispose de solides références dans des villes comme Mennecy ou Corbeil-Essonnes. Nous aurons encore ce soir des exemples de certains de ces travaux réalisées par cette société.

Alors notre question est simple, Monsieur le Maire, pensez-vous continuer votre politique actuelle en matière de marchés publics telle que se traduit dans les rapports débattus ce soir et conseil après conseil ? »

Aucune réponse n'a été apportée en séance...

Un rapport équilibré qui rétablit la vérité, loin des tentatives d'exploitation politicienne et médiatique d'H.Plagnol

Les magistrats rappellent dès le début du rapport la spécificité saint-maurienne, en termes d'urbanisme village, de sécurité publique, de services publics en régie directe, de reconnaissance du travail des agents communaux, de modération fiscale et en termes de création de nouveaux équipements publics, ou de défense du commerce de proximité.

Cette spécificité éclaire et justifie en effet les choix de gestion effectués jusqu'en 2008, qui ont permis de préserver le cadre de vie des Saint-Mauriens.

FINANCES

L'endettement de la ville, qualifié de « **relativement** important » s'est accru de 120 millions en 7 ans, et représente aujourd'hui 3300 euros par habitants. **Ces nouveaux emprunts ont permis de financer plus de 160 millions d'euros d'investissements sur la même période en maintenant un effort fiscal très inférieur aux autres villes.** Cet effort d'investissement sans précédent se traduit d'ailleurs par un ratio important : **à Saint-Maur, la dépense d'équipement par habitant est supérieure de 30% par rapport aux villes comparables et de 73% supérieure aux trois autres grandes villes du Val-de-Marne.**

Fallait-il renoncer à ces investissements, à ces équipements publics, ces écoles, ces crèches, cette bibliothèque, cette déchetterie, etc,.. qui sont et seront utiles pour les Saint-Mauriens et les générations futures ?

La liste des nouveaux équipements contraste avec **l'inertie quasi totale en matière d'investissements** depuis deux ans.

31% des prêts souscrits, représentant l'essentiel en volume, sont des prêts dits structurés. Arrêtons nous un moment car il faut sortir de l'approche simpliste : Éric Woerth répond à la Cour des Comptes, suite à son rapport sur les emprunts des collectivités, qu'il faut adopter « une approche nuancée de ces emprunts structurés, qui ont permis d'alléger les charges financières des collectivités locales [pour Saint-Maur de plusieurs millions d'euros] et ne sont pas tous porteurs du même risque. » Ces prêts ne font absolument pas courir de risque financier systémique, aux collectivités, comme l'ont d'ailleurs souligné plusieurs ministres du gouvernement actuel.

Comme au moins 4000 autres communes et collectivités territoriales, Saint-Maur a souscrit ou transformé des emprunts de ce type avec en général deux ou trois phases de 6 ans :

- la première à **taux fixe bonifié**,
- la seconde ou les suivantes à un **taux basé sur l'évolution de grand types d'indices financiers courants** : écart entre taux courts et taux longs ou évolution de parités de change par exemple entre l'euro et la livre sterling ou le franc suisse.

La souscription de ces prêts et des instruments de couverture associés est parfaitement légale et réglementaire.

*La circulaire du 15 septembre 92, complétée par la suite par les Directives du 7 février 95 et du 4 avril 2003, stipule en effet, dans le paragraphe consacré aux règles applicables aux collectivités et aux établissements publics locaux que « **les opérations de couverture des risques financiers répondent à des motifs d'intérêt général, même si elles présentent un aléa inhérent aux instruments de couverture eux-mêmes** ».

* La Cour relève cependant que « l'intention de la collectivité était de réduire le taux moyen des emprunts en cours », c'est-à-dire conformément à l'intérêt général.

Quelle est la situation pour Saint-Maur ?

Les magistrats relèvent **la possibilité, que le taux moyen de la dette passe de 2,2% aujourd'hui à 4,4% en 2020**, si certaines conditions, par définition incertaines, étaient réunies :

- Si l'on ne procédait à aucune gestion active de la dette d'ici là, ni à aucune renégociation,
- Si la crise financière et économique qui a perturbé un certain nombre de devises européennes perdurerait pendant plusieurs années
- Et si certains taux de marchés financiers ne se stabilisaient pas sur le long terme.

Ces prêts structurés sont tout sauf irréversibles, leur souplesse est d'ailleurs leur caractéristique, et ils doivent faire l'objet de négociations permanentes avec les établissements bancaires prêteurs comme cela était fait pour rechercher à tout moment les meilleures opportunités de financement.

C'est ce qu'on appelle la « gestion active de la dette » (renégociation permanente) et c'est ce qui est également pratiqué par la plupart des collectivités territoriales.

CM du
28/01
2010

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Intervention de Nicolas CLODONG :

« Nous voulons d'abord relever un point, c'est que Saint-Maur devrait ne pas y perdre et peut-être y gagner dans la réforme de la TP mise en œuvre en deux temps à partir de 2010. Elle devra théoriquement reverser le surplus de 11,5 millions d'euros au fonds de péréquation, mais il vaut mieux être du bon côté de la péréquation et c'est le cas tant les dotations de compensation ne sont en général ni totales ni pérennes. C'est la conséquence directe de la situation saint-maurienne et de la politique qui a su préserver l'urbanisme village de la commune pendant de longues années et valoriser son foncier.

Une autre conséquence est que le projet d'Aménagement de la ZAC des Facs, que nous avons toujours jugé extrêmement dense avec notamment ses 15000 m² de bureaux, est aujourd'hui profondément remis en question. Vous avez du reste annoncé lors des vœux la réalisation d'un centre nautique sur la ZAC, ce qui modifie déjà substantiellement le projet. Le CM peut-il en savoir plus sur vos intentions et sur le devenir du projet actuel ? Ce centre nautique n'est même pas cité dans le document d'orientation budgétaire.

Deuxième remarque : les impôts. Le document que vous nous présentez ce soir est-il sincère puisque vous évoquez une stabilité des taux en 2010 (p8) alors que vous avez annoncé une hausse de 3% maximum pour cette année et de 2% les années suivantes ? Quelles sont vos intentions ?

Troisième remarque, vous évoquez en le considérant comme définitivement acquis le bail emphytéotique administratif sur le centre sportif Brossolette, c'est-à-dire en langage simple la cession pour une très longue durée à un opérateur privé de la jouissance de ce fleuron du patrimoine sportif saint-maurien. Or vous aviez indiqué lors du dernier conseil que c'était seulement un des scénarios possibles qui était mis à l'étude. Une étape supplémentaire est donc franchie ce soir. Nous vous exprimons nos fortes réserves sur ce type de schéma, qui grèvera le budget de fonctionnement, sur les risques liés à l'exploitation du centre et sur le montant irréaliste des travaux. De même, nous vous demandons de regarder de près le PPP annoncé sur l'Éclairage Public pour les mêmes motifs.

Ensuite s'agissant des frais de personnel, vous prévoyez une hausse de 1 million d'euros par rapport au BP 2009 et de 2 millions par rapport au réalisé non définitif certes 2009, soit une hausse de plus de 3,5%. Je n'ai pas eu d'explication précise de cette forte hausse entre l'effet GVT, l'effet promotion et l'effet recrutement net, sans que l'on connaisse à l'inverse le volume des HS budgétés.

S'agissant du budget d'investissement, alors que vous entendez confier de plus en plus de réalisations au privé, vous maintenez stable le recours à l'emprunt en tout cas s'agissant du budget principal avec 9,4 millions d'euros contrairement à la recommandation des magistrats de la CRC qui prônent un désendettement progressif. À lire votre projet de budget, on ne comprend plus bien s'il y a urgence ou non à le faire. J'ajoute que nous n'avons aucune donnée s'agissant des projets de budgets annexes pour 2010 : c'est bien dommage. Nous attendons d'ailleurs toujours le bilan de l'application de votre nouvelle politique tarifaire dans les parkings que vous nous aviez promis pour fin 2009 : c'est une donnée très importante pour la débattre du budget.

Enfin, vous indiquez qu'une charte de gestion de la dette sera votée prochainement, mais cette charte existe, c'est la charte de bonne conduite qui a été signée par l'ensemble des associations d'élus, et les banques et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2010. Le 6eme engagement prévoit notamment que l'exécutif de la collectivité locale devra fournir, lors du débat budgétaire, une présentation détaillée qui rappelle les encours des produits structures, la natures des indices sous-jacents, la structure des produits et une analyse des risques lies a ces produits. » Pourquoi ne pas l'avoir fait ?

Nous ne mésestimons pas la difficulté a résoudre l'équation budgétaire pour notre ville, tant le contexte institutionnel, fiscal et financier pour les collectivités locales est incertain et porteur de contraintes croissantes. Mais nous pensons que vous pouvez trouver des marges de manœuvre pour réduire certaines dépenses de fonctionnement, nous en avons citées un certain nombre tout a l'heure, cela permettrait de ne pas recourir au levier fiscal que vous avez déjà fortement utilise l'an passe. »

Intervention de Nicolas CLODONG :

« Nous aurions voulu ce budget 2009, parce qu'un budget traduit les moyens mis en œuvre et leur emploi pour servir les intérêts d'une commune et de ses habitants. Mais nous ne le pourrions pas.

D'abord parce que vous n'avez tenu aucun compte des propositions d'amendement et d'économies qui vous ont été faites lors du débat d'orientation budgétaire le mois dernier, parce qu'il y avait moyen de ne pas recourir aux très fortes augmentations d'impôts et de tarifs que vous imposez aux Saint-Mauriens ou de les limiter au strict minimum. Voilà une occasion ratée non pas tant pour notre conseil municipal que pour les Saint-Mauriens.

**Des hausses
d'impôts non
justifiées**

Car au fond, il y a deux manières d'établir un budget en simplifiant : soit partir du principe que l'on demandera un effort très limité aux habitants et ajuster les dépenses d'investissement et de fonctionnement en conséquence en maintenant à minima la qualité des services rendus ; soit partir de vos dépenses – sur la pertinence de la plupart il y a beaucoup à dire – et faire payer les Saint-Mauriens jusqu'à ce que le financement des nouvelles dépenses soit bouclé.

Vous avez clairement choisi la seconde voie, la voie de la facilité pour le Maire, la voie de la contrainte pour les foyers de Saint-Maur.

Malgré des dotations de l'Etat atones mais en augmentation, et des droits de mutations certes à la baisse, **vous allez ponctionner plus de 6 200 000 € de plus par rapport à l'an passé, dont près de 4 millions d'€ grâce à l'augmentation conjointe et sans précédent des taux et des bases des impôts communaux et à la suppression des abattements.**

**Une
augmentation
de la dette de
près de 7
millions d'€**

Vous avez augmenté la dette consolidée de la ville qui a progressé de 6,5 millions d'€ en un an. Et pour 2009, la tendance ne s'inversera pas sur ce point puisque vous emprunterez 11,3 millions € et ne rembourserez que 9,3 millions de capital, alors même que vous encaisserez de manière anticipée 1,9 million d'€ supplémentaire au titre du FCTVA.

La question est donc **où va aller cette manne d'environ 10 millions d'euros supplémentaires**, fonctionnement et investissement confondus, par rapport aux ressources récurrentes dont dispose la ville ? A cette question simple et légitime, votre budget n'apporte pas de réponse claire et complète, ou plutôt quelques éléments qui ne nous semblent ni prioritaires voire aller dans le mauvais sens pour le service aux Saint-Mauriens, qu'il s'agisse

- de l'externalisation de la propriété des marchés, de la voirie, nous l'apprenons à cette occasion et de certains services liés aux espaces verts
- de la mise en place du tri sélectif imposé par container en porte à porte.
- Ou encore des multiples frais d'étude dans pratiquement tous les domaines : avec vous au moins la profession de conseil ne connaît pas la crise

Nous pensons donc sincèrement qu'en augmentant comme jamais les impôts et les taxes des ménages saint-mauriens, ceux des artisans, commerçants et PME de notre ville, sans parler de l'augmentation généralisée des tarifs, vous avez vu large, très large, trop large, au détriment du pouvoir d'achat des familles et du dynamisme des professionnels et au bénéfice de projets onéreux et pas toujours utiles pour la ville.

4,9% d'augmentation au global pour ne parler que des seules quatre taxes directes, la suppression de l'abattement facultatif spécial à la base de 15% qui bénéficiait à près de 3000 familles et dont il n'est plus fait mention dans votre rapport, tout ceci s'ajoutant à la revalorisation significative des différentes bases d'imposition, vous n'êtes décidément pas un adepte de la tempérance. Le problème c'est que par vos choix budgétaires et idéologiques vous allez contraindre les ménages et les entreprises à des sacrifices excessifs.

En ces temps de crise, alors que le premier magistrat demande des efforts aux Saint-Mauriens, il ne montre pas lui-même l'exemple, au contraire puis qu'il se fait voter des frais de représentation de 10 197€

Nous entendons déjà vos arguments éculés qui ne convainquent plus les Saint-Mauriens qui y voient un alibi commode de votre part sur l'héritage de la dette. Les charges financières de la dette c'est 4,5 millions d'euros par an et ça n'a pas ou alors diminué en 10 ans, pour un remboursement de capital de 9 millions par an. Si cette stratégie avait été si infamante, vous vous empresseriez de la faire baisser, or ce n'est pas le cas, bien au contraire comme je l'ai dit. La seule différence c'est que vous, en plus, vous augmentez les impôts et vous les augmentez comme jamais.

Et puis, au risque de vous voir une nouvelle fois botter en touche et attaquer mes proches, comme seul argument de défense, **nous vous demandons à nouveau, à l'heure où vous demandez tant aux Saint-Mauriens de faire un geste, de donner l'exemple, de renoncer à tous ces signes extérieurs d'un train de vie mal venu en ce moment :** renoncez à vos frais de représentation, revenez à une indemnité de maire plus raisonnable, renoncez à ces défraiements pour dépenses protocolaires que vous nous demandez de voter, renoncez aux primes généreuses facultatives octroyées à certains cadres, renoncez à certains logements de fonction pour vos collaborateurs de cabinet. Que vous le vouliez ou non, ces actes ont une portée symbolique forte.

Monsieur le Maire, si vous ne le percevez pas, vos élus présents au quotidien dans notre ville, pourront vous le dire, les désillusions et la déception sont patentes parmi les Saint-Mauriens qui vous ont élu il y a un an. Passés les artifices de communication, que vous essayez de faire durer et varier, il reste la réalité des feuilles d'impôt et la qualité de la vie quotidienne des Saint-Mauriens qui se dégrade.

Vous n'avez pas voulu entendre les alertes et les propositions que nous vous avons faites, c'est pourquoi nous ne voterons pas ce budget 2009. »

**CM du
26/03
2009**

FCTVA

Encaissement anticipé du FCTVA (Fond de Compensation de la TVA)

Les élus de l'opposition approuvent ce rapport bien qu'ils aient des divergences sur certains choix de dépenses d'équipement comme l'achat de bacs ou certaines subventions d'équipement à des bailleurs privés.

La question est bien entendu posée de la pérennisation de ce dispositif au delà de 2009 qui améliore la trésorerie des collectivités et est une demande ancienne. L'opposition compte sur le député de Saint-Maur pour plaider dans ce sens.

**CM du
12/02
2009**

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2009

A la lecture du document d'orientation budgétaire, nous avons compris que le budget 2009 en préparation, le budget que la nouvelle majorité va devoir assumer devant les Saint-Mauriens, leur sera particulièrement défavorable, sans pour autant répondre à leurs besoins et aux besoins de la commune.

1/ BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Par une politique brutale et massive d'augmentation des impôts et des autres recettes de fonctionnement, des milliers de ménages saint-mauriens des classes modestes et moyennes

Des hausses d'impôts non justifiées

ont souffrir davantage encore alors qu'ils sont déjà durement éprouvés par la crise économique, voire pour certains être conduits à quitter Saint-Maur. Les quelques centaines de logements sociaux qui sont prévus, s'ils sont tous réalisés sur les trois prochaines années, ne compenseront pas ces départs prévisibles, d'autant qu'avec une nouvelle politique du logement qui se défait sur les bailleurs privés, les droits d'attribution pour les Saint-Mauriens risquent de diminuer.

Pourquoi avons-nous cette crainte ?

Parce les familles vont être matraquées avec une hausse sans précédent des impôts locaux, et vont subir une sorte de triple peine :

- La première peine, en effet, est déjà actée puisque *l'Etat revalorise de 2,5% les bases d'imposition* pour la taxe d'habitation et la taxe foncière. Cette simple revalorisation, sans même prendre en compte les rôles supplémentaires éventuels et la variation des bases physiques qui ne sont pas encore notifiés, cette seule revalorisation *permet d'engranger 1 M€ supplémentaire par rapport au produit des 4 taxes directes voté au budget de l'an dernier.*
- Mais ce n'est pas tout, et c'est la deuxième peine, *une augmentation des taux de la fiscalité directe locale est prévue*, de combien on ne sait pas : 1%, 3%, 5%, peut-être plus ? Là où les taux étaient restés inchangés depuis 7 ans, ils seront augmentés de façon brutale et nous allons le voir injustifiée.
- Mais ce n'est pas tout, et c'est la troisième peine : il est également prévu la *suppression de l'abattement facultatif spécial à la base, cet abattement de 15% supplémentaire, qui bénéficie aux foyers pas ou peu imposés au titre de l'impôt sur le revenu.* Près de 3000 familles modestes bénéficient de cet abattement sur notre commune et Saint-Maur était une des rares villes du Val-de-Marne à encore pratiquer cet abattement facultatif. Cela va donc augmenter d'autant la valeur locative nette et donc alourdir à nouveau la facture de la taxe d'habitation pour les ménages concernés. A l'heure où l'Etat annonce le plafonnement voire la diminution des ressources des collectivités locales, il est légitime d'être extrêmement circonspect sur la compensation intégrale évoquée par rapport à la suppression de cet abattement.

Toujours sur le budget de fonctionnement, il n'y a plus un mot sur les perspectives d'accroissement de la base de taxe professionnelle, qui était un des engagements phare. Certes la crise est passée par là, mais que nous n'avons-nous entendu au sujet des entreprises high tech à forte valeur ajoutée qui allaient se bousculer au portillon saint-maurien !

Une question a également été posée au passage : après l'augmentation considérable des tarifs des parkings qui suscite énormément de mécontentement dans la population, avant la facturation peut-être de la collecte des ordures ménagères pour les commerçants, après les libéralisations annoncées des implantations de surfaces commerciales et du travail dominical soutenues par le Maire à l'Assemblée Nationale, le taux de la taxe professionnelle pour les entreprises saint-mauriennes va-t-il être augmenté ? Aucune réponse n'a été donnée par le Maire..

Toujours sur le budget de fonctionnement, les 7 élus VdV mettent en garde contre le projet de recourir dans au moins deux domaines à des modes de financement dits innovants tels que les partenariats public-privé. Outre le fait que les collectivités ne disposent d'aucun recul sur l'efficacité de ces dispositifs très récents et jusqu'ici essentiellement utilisés par l'Etat, les élus de l'opposition alertent sur deux points :

- Le premier est d'ordre juridique, car le champ d'expérimentation de ces PPP est restreint à des situations d'urgence ou de carence de l'autorité publique : ce n'est pas le cas selon nous s'agissant de l'éclairage public ou de la gestion/rénovation d'une piscine comme Brossolette.
- Le deuxième point d'alerte est budgétaire : si le PPP permet en effet de ne pas emprunter ou de moins emprunter en confiant l'investissement à un prestataire privé, il exige en contrepartie un loyer, une redevance annuelle versée par la commune, qui vient en charge directe de fonctionnement.

Ces modes de financement sont donc à double tranchant et nécessitent une étude comparative coûts/bénéfices préalable rigoureuse avec un fonctionnement en régie par exemple. Or il a été répondu en commission des finances que cette étude n'existe pas, alors que les PPP sont évoqués à deux reprises dans les priorités budgétaires...

Des propositions pour éviter l'augmentation des impôts

A contrario, et dans le souci d'éviter de recourir à l'augmentation des impôts des Saint-Mauriens, les 7 élus propose des pistes d'économies :

- la réduction du nombre de contrats de prestation intellectuelle divers et variés dont vous être friands : pas moins de trois sociétés pour la mise en place du tri sélectif, mais aussi la Zac des facts, les SI et la plate-forme Internet de la ville. Cela ferait une économie sans doute de plusieurs centaines de milliers d'euros.

- De même il y aura sans doute quelques économies à faire sur le coût de fonctionnement de l'antenne de police municipale à Saint-Maur Créteil, dont l'efficacité reste à démontrer.

- Ne pas inscrire à ce stade les 500 000 euros de dépenses dites imprévues et donc non affectées, poste non utilisé en 2008.

- Renoncer à sous-traiter à un prestataire privé le nettoyage des marchés forains pour un montant de 500 000€, tant que n'a pas été démontrée de manière certaine l'économie réalisée par rapport au travail en régie par le service propreté de la ville.

- Enfin, si le Maire souhaite être exemplaire, il par rapport aux efforts demandés aux Saint-Mauriens, il pourrait renoncer à ses frais de représentation et au doublement de son indemnité et de celles de ses deux premiers adjoints, en tout 66 000 € par an.

- Enfin, il est possible de réduire les besoins d'autofinancement qui contribuent à l'équilibre du budget d'investissement, à volume d'emprunt égal, en travaillant sur certaines dépenses d'investissements.

2/ BUDGET D'INVESTISSEMENT

La dette stricto sensu continue d'augmenter...

C'est une bonne transition pour précisément aborder le budget d'investissements. D'abord on peut souligner, au regard de la situation estimée au 1^{er} janvier 2009 que **la dette a continué de progresser de près de 3%**, soit plus de 6 millions et demis d'euros entre 2007 et 2008, 1% au titre du budget principal et 2% au titre des budgets annexes. C'est même bien plus si l'on ajoute toutes les nouvelles garanties d'emprunts prises par la ville en 2008.

... et la dette hors bilan explose

Or cette tendance ne vas pas s'inverser pour 2009, puisqu' une stabilisation de l'encours est prévue, au moins sur le budget principal, ce qui est une bonne chose, mais les garanties d'emprunts vont progresser de manière drastique, cette dette hors bilan qui ne dit pas son nom. Rien que pour ce conseil, c'est près de 13 M€ de garanties d'emprunt qu'il est demandé de voter.

Des propositions d'économies

Bien que l'on ne dispose pas de la prévision pluriannuelle des investissements pour 2009 et les années suivantes, ce qui est regrettable car c'est un élément réglementaire et indispensable dans un débat d'orientation budgétaire, il est possible de diminuer certaines dépenses d'équipement :

- en optimisant certains travaux faits en régie ou par l'intermédiaire d'entreprises sous-traitantes, si c'est possible et les 7 élus VdV suivent évidemment la majorité sur ce point,
- mais aussi en renonçant par exemple à acheter les fameux bacs, les élus de l'opposition étant bien entendu preneurs d'un premier chiffreage puisqu'ils apparaissent dans cette épure dans les 12 M€ de dépenses d'équipement en 2009.
- De même, il est sans doute possible de diminuer le coût des travaux de la crèche Porte Blanche, qui a triplé par rapport au chiffreage initial, inscrit dans le contrat CAF en 2007, sans que l'on sache les économies sur les dépenses de fonctionnement attendues grâce au volet HQE du projet.
- Enfin alors que 2,7 M€ d'amende Gayssot sont budgétés en 2009, 3 M€ de subventions d'équipement sont inscrites afin de ne plus payer cette amende. Il y a peut-être 100 à 200 000 € de subventions d'équipement qui ne sont pas absolument nécessaires.
- Et puis, de manière plus modeste certes mais symbolique, quelques travaux d'aménagement et de confort non indispensables dans certains bureaux en mairie ou dans des appartements de fonction peuvent peut-être être évités.

Cela permettrait de diminuer la contribution nécessaire de l'autofinancement et donc de retrouver une marge de manœuvre sur le budget de fonctionnement.

3/ CONCLUSION

Intervention de Nicolas CLODONG :

« Nous savons combien il est difficile de tenir l'équation du budget de notre ville pour y avoir travaillé plus particulièrement en 2007, dans un contexte de crise économique et financière, de stagnation voire de diminution des dotations de l'Etat (22 683 K€ pour 2009 comme cela vient d'être mise en ligne par la DGCL pour la DGF), et d'augmentation de certaines charges incompressibles.

Nous vous avons fait des alertes et des propositions de corrections tant au budget de fonctionnement qu'au budget d'investissement, nous espérons que vous allez les prendre en compte dans le budget primitif que nous aurons à voter dans quelques semaines. En prenant en compte ces modifications, nous pensons qu'il est possible de ne pas alourdir la pression fiscale sur les Saint-Mauriens telle que vous l'envisagez à travers l'augmentation des taux d'imposition et la suppression de l'abattement facultatif spécial à la base de 15%.

Enfin, nous souhaitons vous poser des questions précises pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponses en commission ou qui ne semblent pas avoir été pris en compte dans votre document d'orientations budgétaires

- la suppression programmée de 80 voire de 100% de la taxe professionnelle en 2010, soit plus de 11 M€ de ressources dans le pire des cas pour Saint-Maur. Quelles initiatives allez-vous prendre Monsieur le Député-Maire pour préserver aux côtés des associations d'élus unanimes les intérêts des collectivités locales et de Saint-Maur en particulier ? Avez-vous anticipé dans votre programmation pluriannuelle de mandature cette éventuelle suppression ?
- les cessions du patrimoine évoquées : quels sont vos projets en la matière ? S'agira-t-il de baux emphytéotiques ou de ventes pures et simples ? Quels équipements ou bâtiments seront concernés ?
- le partenariat avec les assistantes maternelles agréées libérales : pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?
- enfin les charges de personnel : vous prévoyez une augmentation de 720 000 € par rapport aux charges constatées en 2008, alors que vous avez diminué les salaires de nombreux agents communaux par le biais de la diminution des heures supplémentaires pourtant nécessaires à la qualité du service à la population. Comment expliquez-vous cette augmentation prévisionnelle ? Allez-vous faire machine arrière en la matière, procéder à de nouveaux recrutements de cadres ? Comment conciliez-vous cette augmentation des charges de fonctionnement avec ce qui est écrit page 5 de votre document : « Saint-Maur dépense moins que d'autres villes en fonctionnement, merci de rappeler cette vérité et ce sont des ratios 2007, mais « c'est encore de trop »

CM du
06/10
2008

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 & BUDGET 2008

Compte-rendu analytique

NON
aux contre-
vérités

Entre le précédent conseil et le conseil du 06/10, une nouvelle lettre du maire consternante a été publiée. Consternante par la superficialité et la partialité la plus caricaturale de la communication sur les finances, consternante par les contre-vérités qui émaillent cette communication et sont de nature à tromper les Saint-Mauriens.

Faux quand cette lettre assène que la charge de la dette pèse lourdement sur chaque foyer saint-maurien : la charge de la dette, c'est l'annuité, capital+intérêt, remboursée chaque année. Or elle représente 180 euros par habitant par an, 15 euros par mois. Par la gestion active de ses emprunts depuis plus de 10 ans, la charge de la dette pèse moins à Saint-Maur que dans une quinzaine de villes du Val-de-Marne dont Créteil et Champigny et les

frais financiers pèsent moins de 5% des dépenses de fonctionnement. Je vous renvoie aux annexes du CA 2007.

Faux quand cette lettre parle de l'état catastrophique des finances de la ville et qualifie Saint-Maur de lanterne rouge en matière de finances publiques en général. En sa qualité de directeur de la publication et de premier magistrat de notre ville, nous attendions de la part du maire moins de posture et plus d'analyse, moins de propagande (qui a été tant dénoncée par le passé) et plus de rigueur dans la communication financière. Pour seule analyse, cette lettre du maire ressort un extrait d'article usé jusqu'à la corde d'un magazine à sensation.

- Magazine, tout le monde le sait, qui prend des libertés avec la réalité financière des villes et refuse systématiquement les droits de réponse des différents maires (droite et gauche confondues), pourtant nombreux, MM Gaudin, Juppé et Brochant en tête.
- Derrière ce magazine, tout repose sur un expert-comptable à la retraite, qui dirige une obscure association de contribuables (Drancy Participation) ?
- Si l'on prend le temps de regarder la pertinence des ratios utilisés que vous affichez dans la lettre du maire et notamment la durée théorique de désendettement. Il s'agit du temps que mettrait une ville à rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son excédent de trésorerie, (c'est-à-dire la différence entre recettes et frais de fonctionnement). Selon Capital, nous sommes à 29,2 ans. Or prendre cet excédent n'a aucun sens. C'est comme si un ménage achetait comptant sa maison, sa voiture,...sans jamais emprunter. Sauf à avoir un salaire net d'impôt hors du commun, c'est impossible. C'est la même chose pour une commune. Il n'est pas choquant de prendre un emprunt sur 30 ans pour financer des routes, des stades, des parkings,... Avec ce genre de raisonnement, un ménage n'aurait pas le droit d'emprunter pour acheter sa maison.
- Et si l'on prend un peu le temps de la réflexion et tenu compte de l'excédent 2007 de 7 millions d'euros, la durée tombe à 25 ans et même à 17 ans, si l'on ajoute les intérêts de la dette qui étaient déjà déduits de l'excédent net de fonctionnement.

Faux aussi quand cette lettre dit que la nouvelle municipalité a pris des mesures pour réduire la dette dès cette année : le budget primitif 2008, voté le 14 avril, intègre 14,5 millions d'euros d'emprunts supplémentaires qui feront progresser l'endettement de près de 3% cette année.

Faux enfin quand la nouvelle municipalité dit qu'elle diminue le train de vie de la ville, puisqu'elle continue à faire progresser les dépenses de fonctionnement, et que toutes les dépenses inutiles ont été supprimées : certaines dépenses ne le sont pas et concernent personnellement le maire, s'agissant par exemple des frais de représentation annuels du maire. Et puis, même si les graphiques présentés dans la lettre du maire n'indiquent bien entendu aucune comparaison avec d'autres villes, vous et ne disent pas que les dépenses de fonctionnement de Saint-Maur ont augmenté moins vite que la moyenne nationale depuis 2001.

Mensonge quand la nouvelle municipalité dit qu'une réelle transparence a trop longtemps manqué à notre ville : une collectivité quelle que soit ne peut rien cacher, chaque mouvement comptable est scruté et validé par le trésorier représentant de l'Etat, les actes du conseil municipal soumis au contrôle de légalité, la Chambre Régionale des Comptes avait commencé en 2007 à regarder les comptes de la ville comme elle le fait régulièrement pour chaque collectivité, enfin toutes les statistiques financières sont publiques.

**OUI sans
réserve**

Compte Administratif 2007

Le vote de ce compte administratif 2007, le dernier budget exécuté par Monsieur Jean-Louis Beaumont et notre équipe, est pour l'équipe VdV l'occasion de redire solennellement que nous sommes loin des affirmations catastrophistes qui ont émaillé les mois précédents et encore le vote du budget primitif 2008, loin des chiffons rouges agités sans un mot d'explication et d'analyse objective des contraintes et des équilibres financiers de notre commune, loin des affirmations gratuites, qui versent dans la facilité au lieu de rechercher avec rigueur et modestie des solutions budgétaires, dans un contexte national difficile.

ANALYSE

Cette analyse ne reprendra pas le compte administratif chapitre par chapitre.

En résumé, il s'agit d'un bon compte administratif, qui révèle un excédent de fonctionnement significatif pour le budget principal (près de 7 M€) et pour les budgets annexes. Ce compte administratif constitue pour la nouvelle majorité une base tout à fait positive, avec de réelles marges de manœuvre budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement. Nous en voulons pour preuve que le budget primitif 2008 qui a été présenté le 14 avril, prévoit une augmentation des dépenses de fonctionnement et un recours supplémentaire à l'emprunt de 15 M€, moins fort qu'en 2007, notamment en raison d'une amélioration de la capacité d'autofinancement, elle-même générée par l'excédent de fonctionnement 2007. C'est bien la preuve qu'il y avait des marges de manœuvre réelles.

Les élus VdV prennent acte que cette capacité d'auto financement ne peut suffire à financer seule les besoins d'équipement de notre ville et qu'il faudra, comme nous l'avons fait en 2007, recourir à l'emprunt en profitant des opportunités de marché qui sont offertes à la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour financer les investissements (plus de 200 M€ lors du précédent mandat), soit 2,35% en moyenne à 95% en taux fixe, étant entendu que le choix qui a été fait pour l'instant est de ne pas fiscaliser les Saint-Mauriens.

Les élus VdV ont souligné qu'avec 13 M€ par an d'annuité et des frais financiers représentant moins de 5% des dépenses de fonctionnement, Saint-Maur a beaucoup investi pour ses habitants et pour les générations futures et Saint-Maur préserve sa capacité à investir pour l'avenir. Saint-Maur-des-Fossés n'est que la 17^{ème} ville du département pour ce qui est de l'annuité de la dette avec moins de 180€ par habitant.

Mais nous ne serons pas de ceux qui diront que tout a été parfait ou qu'il est facile d'équilibrer et de tenir un budget communal, notre expérience nous incline à la modestie et au travail dans ce domaine. Nous savons que l'Etat, comme cela a été annoncé lors de la récente Conférence des Finances publiques va encore réduire ses dotations, risque de remettre en cause le fond de compensation de la TVA, considère comme closes les mesures de compensation des charges qu'il a transférées aux collectivités. Nous craignons que l'Etat n'accroisse l'amende Gayssot et punisse encore plus brutalement les villes sans foncier disponible et ayant su préserver un urbanisme à taille humaine comme l'a fait Saint-Maur-des-Fossés. Nous craignons aussi d'éventuels mécanismes de péréquation dans le cadre du Grand Paris ou de la Région Capitale – le nom change quasiment tous les jours- qui seraient défavorables à Saint-Maur, réputée ville riche.

PROPOSITION

Aussi, nous proposons pour l'exécution des prochains budgets qui vont suivre ce compte administratif 2007 de ne pas transiger avec quelques principes simples :

- maintenir la gestion en régie directe des services publics locaux actuellement exploités ainsi : ce mode de gestion a permis de conserver un rapport qualité-prix tout à fait concurrentiel par rapport à des communes comparables qui ont fait appel à des délégataires privés. Nous pensons notamment au prix de l'eau quasi imbattable (à l'heure en plus où Paris va remunicipaliser en 2009), à la restauration scolaire, aux parkings (loin des tarifs de Vinci) pour ne citer que ces exemples.
- Deuxième principe : être extrêmement prudent à maintenir une qualité de service à la population tout en maîtrisant les dépenses et donc la fiscalité : cela veut dire rémunérer le travail fait et nécessaire des agents municipaux y compris en heures supplémentaires s'il le faut (un exemple symptomatique a été le fléchage des jeux spéciaux de la FAVA qui n'a pu être assuré en amont le 24 mai dernier). Nous pensons aussi à la mise en place du tri sélectif à domicile (le tri sélectif par apport volontaire, pour les déchets verts à domicile existe déjà). Mise en place qui, selon nos informations, devrait générer une augmentation annuelle sur 2009-2011, pouvant aller jusqu'à 10% de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, malgré les subventions éventuelles et à durée limitée d'Eco-Emballage, et ce en supprimant une tournée générale de collecte d'ordures ménagères par semaine sur les 3 hebdomadaires, collecte qui se ferait en outre en containers. A cet égard, des Saint-Mauriens nous ont indiqué que les containers pour l'apport volontaire avaient été supprimés sans information préalable des riverains, notamment place de Molènes. Cela mérite pour le moins quelques explications.
- Autre principe simple, en raison notamment de bases locatives moyennes élevées, préserver une modération fiscale, qui est une des marques de fabrique de Saint-

Maur relativement aux villes de même strate, avec des taux bas et une politique d'abattements quasi maximale, généreuse pour les familles, avec 5 M€ de bases exonérées chaque année, soit 600 000€ rendus à 11 000 foyers saint-mauriens. (près d'1 foyer sur 3 en bénéficie)

- Enfin sur le plan financier, gérer de manière active notre encours et notre trésorerie, comme nous l'avons toujours fait avec l'appui des services financiers et des partenaires bancaires, en recherchant en permanence les meilleures opportunités de marché, en réaménageant nos emprunts. Saint-Maur a été pionnière dans ce domaine, il faut qu'elle reste une référence, a fortiori dans un contexte de tension sur les conditions de financement de l'investissement local suite à la crise financière.

Voilà les principes que nous souhaitons réaffirmer et proposer de poursuivre à l'occasion de ce compte administratif 2007 que nous avons voté évidemment sans réserve.

DETAILS

Quelques éléments pour les financiers avisés :

- DEXIA-Crédit Local de France : expert le plus reconnu en matière de conseils financiers aux collectivités locales et notre premier prêteur (100M€ sur 180M€ d'emprunts) nous a toujours appuyé dans notre gestion financière, notamment depuis 2001 :
 - Saint-Maur a eu raison d'emprunter tout en réaménageant ses emprunts (renégociation des taux, allongement des durées pour lisser la charge annuelle de la dette)
 - Le stock des emprunts est passé de 80M€ à 180M€ au 1/01/07 et 200M€ au 1/1/08 : 120 M€ d'emprunts « nouveaux » qui ont servi à financer près de 250 M€ d'équipements d'intérêt général (la liste est très longue)
 - De deux choses l'une :
 - Soit on considère qu'il ne fallait pas investir et H Plagnol doit dire ce qu'il n'aurait pas fait comme équipement
 - Soit on considère que ces équipements étaient nécessaires et il fallait trouver le financement :
 - Notre épargne accumulée : elle a été utilisée (elle est faite pour cela)
 - Les subventions extérieures : tout ce que l'on a bien voulu nous attribuer, nous l'avons pris
 - Augmenter nos impôts pour dégager un excédent supplémentaire de gestion afin de l'affecter en investissement : nous nous y sommes refusés. D'autant qu'1 point de fiscalité supplémentaire = 400 000€ seulement
 - Emprunter : nous avons choisi de la faire en assumant totalement ce choix qui est légitime et raisonnable, vu les conditions de prêts qui nous sont faites depuis 2001 : 2,35% à 95% en taux fixe
 - Avec 2 conséquences : une charge de la dette (14M€ plus faible que celle payée en 1996 avec 3 fois moins d'emprunts), et des intérêts de la dette qui ne pèsent moins de 5% sur nos recettes de fonctionnement.
 - Donc une marge de manœuvre budgétaire totalement préservée.
 - Saint-Maur n'a aucun problème de solvabilité : c'est d'ailleurs pour cette raison que Dexia continue de nous faire confiance, « mise sur Saint-Maur » qui reste une première signature et peut donc ainsi de bénéficier de taux presque égaux à l'inflation, et ce dans un contexte de tension sur le crédit aux collectivités locales suite à la crise bancaire.

Budget Primitif 2008

Synthèse générale :

Tout d'abord, une remarque préliminaire. Il y a le discours du rapport de présentation et il y a les chiffres, qui caractérisent ce budget primitif 2008. Nous regrettons l'écart, le fossé qui sépare les deux : d'un côté, le rapport dit – et il a été dit aux Saint-Mauriens que la ville était en quasi faillite, agitant des chiffres sans explication, sans justification. De l'autre, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter tout comme l'endettement de la ville. On a connu faillite plus sombre.

Mais que disent les chiffres, du budget présenté ?

Et bien tout d'abord que la majorité prend acte des excédents dégagés en fonctionnement tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, qui viennent contribuer de manière significative à la capacité d'autofinancement et donne quoi que vous vous en défendiez des marges de manœuvre supplémentaires. La majorité prend acte aussi que cette capacité d'auto financement ne peut suffire à financer seule les besoins d'équipement de notre ville et qu'il vous faut, comme nous l'avons fait, recourir à l'emprunt en profitant des opportunités de marché qui sont offertes à la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour financer les investissements..

Nous sommes soulagés, non pas tant pour nous qui avons géré la ville, mais pour les Saint-Mauriens, que le principe de réalité soit pris en compte, que l'on sorte de l'incantation et du « y a qu'à », pour comprendre toute la difficulté qu'il y a à boucler un budget communal. Un budget communal, qui, jusqu'à présent en tout cas, n'a pas fait le choix de l'intercommunalité (pour transférer ses dettes et certaines dépenses de fonctionnement), qui a fait le choix d'assurer la plupart de ses services publics locaux en régie directe avec les investissements parfois lourds qui s'y rapportent (cuisine centrale, centre technique, déchetterie, branchements d'eau pour ne citer que les plus emblématiques d'une ville qui n'a pas fait de Délégation de Service Public), un budget communal qui, a fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité pendant 6 ans, qui a fait le choix d'emprunter plutôt que de fiscaliser pour financer les plus de 200 M€ d'investissements réalisés lors du précédent mandat.

Mais entrons un peu dans le détail. Tout d'abord au regard des équilibres en sections de fonctionnement et d'investissement proposés, on ne retrouve pas la rupture tant annoncée dans les précédentes déclarations, la cure d'austérité puisque le terme de plan de rigueur est paraît-il tabou. Cela revient donc à concéder implicitement que la situation financière de la ville n'est pas si dégradée que cela, que les choix sous les contraintes extérieures dont la majorité commence à mesurer les enjeux, et qui ont été faits lors des mandats antérieurs ont été faits dans le souci de la meilleure gestion possible avec les moyens qui sont les nôtres à Saint-Maur.

1/ Section d'investissement

14,5 M€ d'emprunts sont budgétés, c'est une décélération par rapport aux volumes des dernières années, mais cela reste supérieur cependant au montant du capital remboursé (près de 9,6 M€) : l'endettement progressera donc en 2008 d'au moins 2,5%. Les économies en fonctionnement annoncées pour augmenter la capacité d'autofinancement sont loin d'être au rendez-vous, nous y reviendrons. Nous avons nous-mêmes prévu une décroissance du volume des investissements à financer après un mandat particulièrement dynamique dans ce domaine. Dans cette diminution des dépenses d'investissement, plusieurs points nous alertent cependant et sur lesquels nous demandons des précisions :

- les crédits d'équipements pour les écoles primaires (chapitre 902 12) passent de 1 784 000 € à 733 000 €, soit une baisse de près de 60% : qu'est-ce qui justifie cette baisse ?

- les crédits d'équipements pour les écoles maternelles (chapitre 902 11) passent de 2 188 000 € à 1 206 000 €, soit une baisse de 45% : qu'est-ce qui justifie cette baisse, hormis les travaux achevés à la maternelle des Mûriers ?
- les crédits d'équipement pour la voirie communale et les routes, c'est-à-dire les chaussées et les trottoirs (chapitre 908 22) : ils sont divisés par deux, passant de 8 à 4 M€, alors que beaucoup de trottoirs nécessitent d'être refaits, en particulièrement suite aux travaux de remplacement de la fonte grise par Gaz de France, au remplacement des branchements en plomb et aux travaux d'assainissement qui doivent s'achever en 2009 ;
- les crédits pour l'éclairage public (chapitre 908 14) qui passent de 2 272 000 € à 240 000 € : c'est une baisse considérable alors que dans 4 courriers du 12 mars 2008, le SIPPEREC a confirmé par l'intermédiaires de son président que 4 chantiers de rénovation de l'éclairage public d'un montant total de près de 730 000 € étaient susceptibles de bénéficier de près de 85 000 € de subventions. Si nous ne budgétions que 240 000 €, ces subventions seront sans doute perdues, alors que Paul Biard s'est battu pour les obtenir.

Et ces points sont loin d'être exhaustifs.

Enfin pour terminer sur la section d'investissements, nous prenons acte de deux points qui nous conduiront du reste à ne pas voter ce projet de budget primitif 2008 :

- premièrement, vous budgétiez une subvention d'équipement de 2 M€ pour contribuer en 2008 à la réalisation de logements rentrant dans le décompte de la loi Gaysot, donc conventionné avec 30% de droits d'attribution préfectoraux : de quels projets s'agit-il ? Votre argument est d'annuler l'amende Gayssot dans 2 ans : très bien, mais il ne faut pas que cela soit fait à n'importe quel prix. Il ne s'agit pas d'adopter la seule logique comptable dans ce domaine : nous préférons payer une amende, la moindre possible évidemment, si c'est pour préserver l'équilibre de l'habitat de nos quartiers.
- deuxièmement, nous ne voyons plus apparaître la subvention d'équipement de 10 M€ pour les résidences du Pont de Créteil. Je n'y reviens pas.

2/ Section de fonctionnement

**Des dépenses
de
fonctionne-
ment en
augmentation**

Nous observons que les recettes issues des impôts des Saint-Mauriens progressent de 1,35 M€, non pas à cause d'une augmentation des taux (que nous avions prévu de ne pas augmenter également) mais à cause d'une progression des bases. C'est pour nous l'occasion de vous dire que nous n'emploierons pas le genre d'arguments particulièrement ineptes consistant à dire que la majorité municipale a augmenté les impôts comme nous avons pu l'entendre lors de la dernière campagne. Vous le savez, les taux et les abattements, seuls leviers communaux, n'ont pas bougé pendant 6 ans.

En dépenses de fonctionnement, le budget 2008 bénéficie mécaniquement de près de 500 000 € de baisse des frais financiers grâce aux réaménagements de plus de 50 M€ d'emprunts auprès de Dexia-CLF réalisés entre janvier et mars 2008, et d'une augmentation des recettes sur les droits de mutation de 500 000 € (ce qui est peut-être un peu optimiste). Certes nous ne pouvons que souscrire à la volonté de sortir de l'effet de ciseaux entre dépenses et recettes de fonctionnement, mais il faut avoir le courage de dire que cet effet de ciseaux se réduit non pas tant par une diminution des dépenses réelles de fonctionnement que grâce aux 4 M€ de l'excédent 2007 réaffectés, à l'augmentation des recettes fiscales et à la baisse de plus de 10% des frais financiers.

En effet, les dépenses de personnel qui représentent plus de 58% des dépenses de fonctionnement vont continuer d'augmenter : +2,44%. Ce n'est pas si simple, de maîtriser les dépenses de personnel. Permettez-nous à ce propos de d'alerter sur vos intentions affichées de réduire massivement les contingents d'heures supplémentaires du personnel communal et de ne plus accorder de dérogation aux quotas réglementaires : l'équipe des Villages dans la Ville avait commencé à réduire le volume des heures supplémentaires en rationalisant notamment un certain nombre de détachements lors des animations, mais en faisant toujours attention à deux choses : conserver une qualité de service rendue à la

population de haut niveau et préserver le pouvoir d'achat de fonctionnaires territoriaux : la plupart ont des salaires modestes que les heures supplémentaires justifiées par les nécessités de service viennent justement compléter. Il y a donc là un double risque humain et fonctionnel à vouloir pratiquer un tel coup de rabot uniforme.

Les élus VdV ont ajouté que la référence au rapport Roché est pour le moins spéculative à plusieurs titres : d'abord il date de début 1999 sur la base d'entretiens et d'analyses faits en 1998, sur des chiffres disponibles pour l'année 1996. Cela est comparé avec les effectifs de 2008, or entre temps les services communaux se sont développés, l'Etat a transféré des compétences sans les moyens humains associés. Mais il faut aussi que les saint-mauriens sachent que Saint-Maur n'est pas du tout étudiée dans ce rapport au contraire de 25 autres villes du Val-de-Marne. La raison en est simple : l'existence de régies municipales gérant de nombreux services publics locaux fait que Saint-Maur est difficilement comparable avec d'autres communes et non des moindres qui ont fait le choix de transférer des centaines d'agents communaux soit à des structures intercommunales soit à des entreprises privées délégataires de services publics tenues de reprendre le personnel conformément au Code du Travail.

Avant de prendre cette référence dans le corps du rapport sur le budget, il aurait donc été préférable de faire preuve d'un plus de prudence et d'honnêteté intellectuelle.

Toujours concernant les dépenses de personnel, nous serons extrêmement attentifs aux augmentations que ne manqueront pas d'engendrer l'ouverture de nouveaux créneaux le soir le dimanche et les jours fériés de certains équipements sportifs et culturels, l'ouverture de crèches municipales, ou le développement d'une aide scolaire individualisée (même si le service municipal de l'aide aux devoirs fonctionne déjà depuis 2001 avec une centaine d'enfants 4 soirs par semaine), autant d'engagements que pris devant les habitants de Saint-Maur par la nouvelle municipalité, et qui induisent beaucoup de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

S'agissant des dépenses relatives à la communication d'une part et aux fêtes et cérémonies d'autre part. Que n'avons nous entendu durant la campagne et même le 21 mars sur les excès qui avaient été faits, sur le « train de vie sobre » qu'il fallait désormais adopter et sur toutes les dépenses de fonctionnement inutiles qu'il fallait réduire.

**TOUT EST
DANS LA
« COM »...**

Prenons la communication, il est budgété 1 608 000 € contre 1 627 000 € en 2007 : 19 000 € de moins (sachant qu'il n'y a pas eu de lettre du maire au premier trimestre) : l'économie est pour le moins modeste. Sans l'enveloppe des frais de représentation votée le 3 avril, la nouvelle municipalité aurait déjà fait les deux tiers du chemin.

Prenons les fêtes et cérémonies, il est prévu de réaliser une baisse de 84 000 € : l'intention est louable mais sur quoi vont être faites ces économies, alors que dans le même temps de nouvelles fêtes avec 2000 convives sont organisées (soirée de remerciement de la liste de M.Plagnol payée sur le budget de la Ville)? On pense notamment au devenir des thés dansants et des repas des seniors par quartier.

Concernant d'autres types de dépenses de fonctionnement, nous aurions souhaité avoir quelques précisions sur les dépenses budgétées en baisse au chapitre 924 : - 60 000 € sur les gymnases, - 40 000 € sur les stades et surtout - 377 000 € sur les centres de loisirs.

Pour l'ensemble de ces remarques, et malgré certains choix budgétaires qui s'appuient sur les choix budgétaires et financiers des mandatures précédentes, n'avons pas voté ce projet de budget primitif 2008.